

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE

COMMUNE DE LA CHAPELLE ANTHENAISE

DE LA CHAPELLE ANTHENAISE
53950

SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2020

Tel : 02-43-01-10-73

Le douze novembre deux mil vingt à vingt heures trente, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle des Embellies, sous la présidence de Mme FOUGERAY Isabelle, Maire

E-Mail:

mairie.chapelleanthenaise@orange.fr

Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Ont pris part à la délibération
15	15	14

Etaient présents : FOUGERAY Isabelle- Maire, HOUSSEAU Mickaël- 1^{er} adjoint, FRANGEUL Savéria-2nd adjoint, BERGERE Christophe- 3^{ème} adjoint, BOULAY Karine- 4^{ème} adjoint, COUTELLE Nadine, LERAY Patrick, PIPART Eric, BIGARRET Gaël, LEGRAND Jérôme, CHARPENTIER Adeline, DUVAL Angélique, DURAND Lydia, JOUIN Malvina

Absent excusé : DECRESSAC Guillaume,

Absent non excusé :

Date de la convocation : 04/11/2020

Date d'affichage : 05/11/2020

Secrétaire de séance : M Mickaël HOUSSEAU

Pouvoirs : M DECRESSAC donne pouvoir à Mme BOULAY

ORDRE DU JOUR

Décision modificative n° 1 du budget principal

Madame le maire informe les membres présents qu'un virement de crédits est nécessaire afin de se conformer aux prises en charge des dépenses d'investissement par les services de la Trésorerie.

En effet, les restes à réaliser du budget 2019 ont été constatés pour l'ensemble des travaux à réaliser à la salle Abbé Saget en section d'investissement (2315= travaux).

La prise en charge des dépenses constatées a été affectée à l'immeuble (21).

Par conséquent les crédits ne sont pas suffisants, et la décision modificative du budget principal est soumise à votre approbation de la manière suivante :

Quelques ajustements s'avèrent également nécessaires en section de fonctionnement

Section d'investissement- dépenses

Article	Libellé	Montant
21318	Autres bâtiments publics	+ 10332 €
2315	Installations	- 10952 €
2031	Frais études	+ 620 €

Section de fonctionnement – dépenses

Article	Libellé	Montant
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	+ 200 €
022	Dépenses imprévues	- 200 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Adopte la décision modificative n° 1 du budget principal telle que résumée ci-dessus.

Présentation des devis du dossier de rénovation énergétique des bâtiments publics de la collectivité- formalisation des demandes de subvention CTR et DETR,

Monsieur Bergère évoque les études entreprises par le cabinet Flubat pour présenter à l'équipe municipale, les estimations financières par lot pour les travaux de rénovation énergétique du bâtiment mairie- bibliothèque.

Par ailleurs, Mme le Maire précise, qu'une rencontre avec Mme Delhomme de la Préfecture de la Mayenne, plus particulièrement chargée des opérations éligibles à la DETR, permet de penser que ces travaux pourraient être éligibles à ce financement en complément du contrat régional. Il est également envisageable d'intégrer d'autres travaux à effectuer sur les bâtiments publics.

Ainsi le dossier serait renommé « rénovation énergétique des bâtiments publics de la collectivité »

Une estimation financière concernant le bâtiment mairie-bibliothèque est donc présentée par lot aux membres du conseil municipal :

Lot 1 chauffage/ventilation/ plomberie	
Chaufferie à granulés bois	29000 € HT
Aménagement cour anglaise	2100 € HT
Désembouage et équilibrage réseaux	1800 € HT
Ventilation	6300 € HT
Plomberie-sanitaire	1400 € HT
Sous total lot 1	40600 € HT
Lot 2 isolation/faux plafonds	
Isolation des combles et faux plafond	4900 € HT
Isolation des planchers bas	3700 € HT
Porte intérieure isolée	1200 € HT
Sous total lot 2	9800 € HT
Lot 3 menuiseries extérieures	

Menuiseries extérieures	19500 € HT
Sous total lot 3	19500 € HT
Lot 4 électricité	
Eclairage	6200 € HT
Volets roulants	800 € HT
Sous total lot 4	7000 € HT
ESTIMATION GLOBALE HT	76900€ HT

Variantes proposées à l'amélioration de bâtiment :	
-Isolation de la bibliothèque :	2000 € HT
-Occultations dans la mairie	3100 € HT
- Aménagement d'un poste de travail	3800 € HT
- Mise en place d'une régulation terminale multizone	6700 € HT
Soit un total des variantes de	15600 € HT

Madame le Maire expose que deux devis peuvent également être intégrés au dossier à élaborer, il s'agit :

-de la sécurisation du plancher des combles de la mairie pour 3563.89 € HT

- du changement de fenêtres fixes à l'école par des fenêtres ouvrant en oscillant battant pour 3640 € HT .

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'avant-projet et des estimations financières associées à ce dossier (Mme Boulay Karine ne participe pas à la décision), à l'unanimité :

-Valide les estimations financières relatives à la rénovation énergétique des bâtiments publics de la collectivité de la manière suivante :

- Retient les travaux à réaliser selon la description suivante ci- dessous :

Mission de maîtrise d'œuvre du cabinet Flubat	5850 € HT
Diagnostic amiante avant travaux	2000 € HT

Lot 1 chauffage/ventilation/ plomberie	
Chaufferie à granulés bois	29000 € HT
Aménagement cour anglaise	2100 € HT
Désembouage et équilibrage réseaux	1800 € HT
Ventilation	6300 € HT
Plomberie-sanitaire	1400 € HT
Sous total lot 1	40600 € HT
Lot 2 isolation/faux plafonds	
Isolation des combles et faux plafond	4900 € HT
Isolation des planchers bas	3700 € HT
Porte intérieure isolée	1200 € HT
Sous total lot 2	9800 € HT

Lot 3 menuiseries extérieures	
Menuiseries extérieures	19500 € HT
Sous total lot 3	19500 € HT
Lot 4 électricité	
Eclairage	6200 € HT
Volets roulants	800 € HT
Sous total lot 4	7000 € HT
ESTIMATION GLOBALE HT	76900€ HT
10 % dépenses imprévues	7690 € HT
Variantes proposées à l'amélioration de bâtiment :	
-Isolation de la bibliothèque :	2000 € HT
-occultations dans la mairie	3100 € HT
- aménagement d'un poste de travail	3800 € HT
- mise en place d'une régulation terminale multizone	6700 € HT
Soit un total des variantes de	15600 € HT

Travaux supplémentaires :	
Sécurisation du plancher des combles de la mairie	3564
Changement de fenêtres à l'école :	3640
Total des travaux supplémentaires :	7204
Soit un total prévisionnel hors taxes de	115244 €

- Considérant l'ensemble des travaux retenus et l'estimation prévisionnelle globale d'un montant de 115244 € et plus particulièrement ceux concernant la rénovation énergétique et notamment l'installation d'une chaudière à bois, le conseil municipal autorise Madame le Maire à déposer les demandes de subventions près de l'ensemble des partenaires financiers susceptibles d'allouer un financement sur ce dossier.

Proposition de renouvellement du mandat de vente en faveur de Century 21

Madame le Maire expose que le mandat de vente sans exclusivité en faveur de Century 21 est actuellement caduc.

La vente de la parcelle 34 est en cours et les acquéreurs potentiels sont passés par le biais de Century 21 pour la signature du compromis de vente.

Aussi, Madame le Maire présente un nouveau mandat de vente en faveur de Century 21 sans exclusivité pour une durée de 6 mois. La rémunération liée à cet engagement est de 3600 € en faveur de l'agence immobilière lors la signature de l'acte de vente de la parcelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Donne son accord pour le renouvellement du mandat de vente de la parcelle de terrain à bâtir située dans le lotissement de Guérambert 1^{ère} tranche, ceci sans exclusivité au profit de Century 21, agence de Laval, pour une durée de 6 mois,
- Précise que les honoraires de Century 21 sont fixés à 3600 € TVA incluse si un acte de vente est signé avec l'intermédiaire de cette agence,
- Autorise Madame le Maire à procéder à toutes démarches et signatures utiles à ce dossier.

Prolongation du compromis de vente de la parcelle 34

Madame le Maire expose que les acquéreurs de la parcelle 34 ont subi des retards dans la réalisation de leur dossier de construction et ont sollicité un nouveau report de la signature pour l'acquisition de la parcelle.

L'organisme bancaire prêteur a été interrogé et a produit une attestation de financement de l'opération.

Aussi, il est possible d'envisager une prolongation du compromis de vente jusqu'au 30 novembre 2020.

Le Conseil Municipal est donc interrogé à sujet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Autorise la prolongation du compromis de vente de la parcelle 34 jusqu'au 30 novembre 2020
- Mandate Madame le Maire pour effectuer toutes démarches utiles pour l'aboutissement de ce dossier.

Régularisation d'emprise de chemins- proposition du cabinet Langevin

Madame le maire donne le compte-rendu de la rencontre avec M Langevin, cabinet de Géomètre Expert, avec lequel un point sur le dossier en cours depuis 2005 avec son prédécesseur, a été fait.

Trois propriétaires privés sont concernés ainsi que trois lieux-dits différents sur des portions de chemins ruraux.

Il a été convenu que M Langevin établisse un état des lieux des différents chemins qui pourraient s'ajouter à ces trois dossiers afin de minimiser les coûts engendrés par la tenue obligatoire d'une enquête publique.

Cet état des lieux parviendra en mairie vers la mi -novembre.

Un courrier sera établi par la suite en direction des différents propriétaires concernés pour des propositions d'achat et de cession de terrains, et une enquête publique de 15 jours devra être faite avant les bornages de terrains et la réalisation des actes administratifs constatant les changements de propriétés à intervenir.

Le Conseil Municipal est donc consulté afin de donner son accord pour missionner le cabinet Langevin pour l'établissement de l'état des lieux des chemins ruraux. Il est précisé à titre d'information qu'il sera établi à titre gracieux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

-Missionne le cabinet Langevin, géomètre-expert pour la réalisation d'un état des lieux des chemins ruraux à régulariser.

Présentation et validation de la convention pour l'entretien de la piste cyclable Louvern -La Chapelle Anthenaie

Madame le maire pr sente aux membres pr sents, la convention relative   l'am nagement de la voie douce dans l'emprise de la RD 275 sur les communes de Louvern  et la Chapelle Anthenaie

Elle relate les engagements des communes de Louvern  et la Chapelle Anthenaie et du D partement de la Mayenne sur la construction de l'ouvrage, le financement et l'entretien.

Les obligations des communes de Louvern  et la Chapelle Anthenaie, pour l'entretien de l'ouvrage sont les suivantes :

- Signalisation traditionnelle et couche de roulement de chauss e des voies communales dans l'emprise du projet,
- Signalisation horizontale des voies communales conform ment au r glement en vigueur
- Bordures, travaux d'entretien de la structure et de surface de trottoirs,
- Liaisons douces, y compris les am nagements paysagers sur les d pendances de la route d partementale,
- Signalisation verticale de police de pr  signalisation des travers es de chauss es et de jalonnement,
- Dispositifs anti- acc s aux voies douces (barri res bois et potelets bois)

Il y a donc lieu d'autoriser Madame le Maire   proc der   la signature de la convention   intervenir entre le D partement de la Mayenne et les communes de Louvern  et la Chapelle Anthenaie.

Le Conseil Municipal, apr s en avoir connaissance des obligations des diff rents partenaires :

- Autorise Madame le Maire   proc der   la signature de la convention  tablie pour l'entretien de la piste cyclable Louvern -La Chapelle Anthenaie.

Fournisseur gaz Commerce : pr sentation des offres re ues et choix du fournisseur

Madame Le Maire rappelle la demande de Mr Ligeon, g rant du commerce « Au coin de la rue », (le b timent  tant la propri t  de la commune), de revoir les contrats de prestations de fourniture de gaz.

Mr Berg re expose aux membres pr sents, le compte-rendu des rencontres avec PRIMAGAZ et ANTARGAZ, ainsi que les propositions de ces deux prestataires :

PRESTATIONS / FOURNISSEURS	Prix du GAZ pour 1 tonne	Abonnement – services - location citerne	Durée de contrat
PRIMAGAZ	685 € HT Pendant 2 ans 944.44 € HT après 24 mois	144€ HT par an	10 ans
ANTARGAZ	890€ HT	130€ HT par an	5 ans

En cas de changement de prestataire s'ajouteront les travaux suivants à la charge de la collectivité :

- Les coûts de modification des compteurs, la commune est en attente des devis HIVELEC (Montsûrs) et HUARD (Martigné sur Mayenne)
- La dépose et repose du grillage, stockage de la terre (sur bâche) sur place pour la journée de travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

-Retient la proposition émise par Primagaz, actuel prestataire selon les conditions détaillées ci-dessus avec une mise en place de la tarification proposée dès le 1^{er} octobre 2020.

-Autorise Madame le Maire à signer tous documents utiles à ce dossier et la mandate pour en informer la société Au Coin d'La rue, locataire de l'immeuble commercial.

Indemnité de gardiennage de l'église 2020

Madame le Maire informe les membres présents des conditions d'octroi de l'indemnité de gardiennage pour l'église communale.

Les montants maximums alloués par les services préfectoraux restent identiques à 2019 soit :

- 479.86 € pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice religieux
- 120.97 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées.

Madame le Maire expose que concernant la commune de la Chapelle Anthenaïse, les attributions faites les années précédentes sont les suivantes :

- 120.97 € en direction du prêtre de la paroisse
- 100 € versés à M et Mme Cribier pour leur participation active à l'entretien quotidien de l'église communale.

Les membres du conseil municipal sont donc interrogés sur les montants qui pourraient être alloués sur l'exercice 2020.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de l'attribution des indemnités 2020 comme suit :

- 120.97 € en direction du prêtre de la paroisse
- 100 € versés à M et Mme Cribier pour leur participation active à l'entretien quotidien de l'église communale.

Personnel communal : proposition d'avenant au contrat de M Bohers

Madame le Maire rappelle que Quentin Bohers, recruté en contrat PEC effectue une durée hebdomadaire de travail de 24 heures 30 minutes annualisée sur la durée de son contrat qui est établi depuis le 1^{er} septembre et court jusqu'au 31 juillet 2021.

La crise sanitaire oblige à renforcer les tâches ménagères quotidiennes, l'obligation de désinfection des locaux augmente l'amplitude horaire nécessaire.

Depuis la rentrée scolaire, il effectue donc 2 heures 30 d'heures complémentaires par semaine.

Il y a donc lieu de se questionner sur l'opportunité d'augmenter son temps de travail hebdomadaire par avenant sur la durée de son contrat et ce à compter du 1^{er} novembre prochain.

Si une telle décision est prise, l'Etat ne compensera pas la charge supplémentaire, car seules 20 heures hebdomadaires sont financées à 40 %.

Ceci induirait 72 h 50 complémentaires à annualiser sur 40 semaines, ceci amènerait donc une augmentation de temps de travail de 1h 50 mn/semaine.

Le surcoût serait donc de :

-salaires : 735.87 € sur durée résiduelle du contrat soit 81.76 € mensuellement

- charges patronales : 90 € sur durée résiduelle du contrat soit 10 € mensuellement

Par conséquent, le temps de travail passerait de 24 h 30 minutes à 26 heures 20 minutes.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise la signature d'un avenant au contrat de travail de M Bohers Quentin sur la durée résiduelle, à compter du 1^{er} novembre 2020 en ce sens que le temps de travail hebdomadaire annualisé est de 26 h 20 mn,
- Mandate Madame le Maire pour en informer le bénéficiaire et procéder aux signatures nécessaires à l'accomplissement de cette décision.

Présentation de devis : élagage arbres, élagage voirie, réfection d'enrobés, prestation de ménage, etc...

Différents devis sont soumis à l'approbation du conseil municipal, ils concernent des opérations ponctuelles et régulières.

Réfection d'enrobés aux abords de point de tri sélectif

Devis Lemée TP : 875 € HT soit 1050 € TTC

Devis Eurovia Atlantique : 990 € HT soit 1188 € TTC

Le Conseil municipal retient le devis de l'entreprise Lemée TP pour la réfection des enrobés aux abords du point de tri sélectif pour un montant de 875 € HT soit 1050 € TTC

Elagage d'arbres :

SARL AFS : 1350 € HT SOIT 1620 € TTC

Gérard Elagage : 1340 € HT soit 1608 € TTC

Le Conseil Municipal, retient l'entreprise Gérard Elagage pour 1608 € TTC

Broyage des Accotements :

Des devis ont été reçus lesquels se résument ainsi :

Prestations	Entreprise Gobé	Entreprise Remon
Broyeur accotements en juin/ prix Heure HT	52 €	50.60 €
Epareuse juin/ prix heure/HT	57 €	50.60 €
Broyeur épareuse/élagage d'automne= prix /km	127 €	12 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Retient l'entreprise Remon pour l'ensemble des prestations d'élagage et broyage des accotements à réaliser sur le territoire communal.

Prestation de ménage des bâtiments communaux

Monsieur Bergère a sollicité l'entreprise Onet, intervenante au sein des bâtiments communaux pour une actualisation des tarifs pour la période 2020/2021.

La salle Abbé Saget a été retirée des prestations sollicitées, car les agents communaux ont repris l'entretien de cette salle.

Les interventions mensuelles dans la salle des Embellies, l'école (le mercredi midi) et la mairie-bibliothèque sont proposées à 885.70 € HT (1018.40 € HT en 2019/2020).

Le Conseil Municipal, après examen des propositions établies par les différentes entreprises :

- Accepte les propositions établies par l'entreprise Onet pour les prestations de ménage dans les bâtiments communaux pour la période 2020/2021.

Questions diverses :

Développement des énergies renouvelables : Madame le Maire informe l'assemblée qu'un, voire plusieurs secteurs de la Commune sont identifiés comme zones favorables à l'implantation de dispositifs de production d'énergies renouvelables. Bien que les terrains soient situés sur des propriétés privées, la municipalité est interrogée par les cabinets pour donner un avis sur le développement de ces énergies sur le territoire communal.

Madame le Maire souhaite avoir l'avis de l'assemblée à ce sujet : après avoir recueilli l'avis des conseillers municipaux par vote à mains levées, il en ressort que 13 conseillers municipaux ne souhaitent pas étudier les éventuels projets d'énergies renouvelables par l'éolien, et ceci sur la durée du mandat électoral (13 voix pour – 1 abstention).

Contenu du bulletin municipal

Le bulletin municipal devrait paraître début décembre et contiendra des informations relatives à l'établissement d'un registre pour personnes vulnérables, la crise sanitaire, la grippe aviaire, la cérémonie commémorative de l'armistice du 11 novembre 1918, les travaux de voirie et d'assainissement, la grippe aviaire, les décorations de Noël, l'école, etc...

La diffusion du bulletin près des foyers situés en campagne se fera par voie postale pour cette fin d'année 2020.

Repas des aînés 2020 : la commission s'est réunie et devant la crise sanitaire a renoncé à l'organisation d'un repas servi en restaurant et bien que retenu lors des réunions de préparation, le retrait par les bénéficiaires d'un repas à emporter ne pourra pas se faire dans le respect des règles sanitaires imposées pendant le confinement de la population.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré (13 voix pour- 1 abstention)

- Décide de l'annulation du repas annuel offert aux aînés car les conditions sanitaires actuelles ne permettent pas une telle organisation,
- Propose l'attribution d'un présent sous forme de panier et reconsidère les conditions d'attribution pour l'année 2020 (8 voix pour) en ce sens que seules les personnes âgées de 70 ans et plus en 2020, pourront en bénéficier.

Rénovation du centre bourg : formalisation de la demande d'aide financière à Laval Agglomération

Madame le maire informe l'assemblée que Laval Agglomération a pré examiné le dossier de demande d'accompagnement financier de l'étude menée par le CAUE pour la rénovation du centre bourg, qui pourrait recevoir un avis favorable.

Aussi, la commune de la Chapelle Anthenaïse doit formaliser sa demande par délibération en précisant l'objet et la finalité de l'étude, et solliciter la subvention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Considérant la convention de conseil et d'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage établie entre la commune de la Chapelle Anthenaïse et le CAUE ayant pour objectif une vision de renouvellement urbain du centre bourg et la valorisation du patrimoine bâti permettant de mener une réflexion urbaine et paysagère,

- Sollicite la subvention de Laval Agglomération « aide à la réalisation d'études d'urbanisme »

Cartes d'élus : commande des cartes d'élus en cours, chaque conseiller municipal doit faire parvenir une photo d'identité au secrétariat pour envoi en préfecture.

Mesures du radon : Madame le Maire informe les élus que par décret du 4 juin 2018, une obligation de mesures d'émanation du radon a été formalisée pour les communes situées en zone à risque, dont la commune de la Chapelle Anthenaïse fait partie.

Aussi, Madame le Maire interroge l'assemblée délibérante à ce sujet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

-Autorise la mise en place des mesures du radon et de la qualité de l'air dans les bâtiments publics concernés et plus particulièrement l'école, l'accueil périscolaire et le restaurant scolaire, la mairie et le bureau animation jeunesse.